

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit

Protopol F50 primaire réactif

Fabricant/fournisseur

MONOPOL AG

Rue/Boîte Postale

Oberrohrdorferstrasse 51

Sigle du pays/Code postal/Localité

CH-5442 Fislisbach

Téléphone / Fax

+41 56 484 77 77 / +41 56 484 77 99

Renseignements en cas d'urgence

+41 44 251 51 51

02. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

agent de peinture contenant de solvants

Composants contribuant aux dangers

PROPANE-2-OL ; EG no : 200-661-7 ; CAS no : 67-63-0

Quote-part : 20 - 25 %

Classification : F ; R 11 Xi ; R 36 R 67

XYLENE ; EG no : 215-535-7 ; CAS no : 1330-20-7

Quote-part : 10 - 12.5 %

Classification : R 10 Xn ; R 20/21 Xi ; R 38

1-METHOXY-2-PROPANOL ; EG no : 203-539-1 ; CAS no : 107-98-2

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : R 10

ISOBUTANOL ; EG no : 201-148-0 ; CAS no : 78-83-1

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : R 10 Xi ; R 41 Xi ; R 37/38 R 67

ETHYLBENZENE ; EG no : 202-849-4 ; CAS no : 100-41-4

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : F ; R 11 Xn ; R 20

BUTANE-1-OL ; EG no : 200-751-6 ; CAS no : 71-36-3

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : R 10 Xi ; R 41 Xn ; R 22 Xi ; R 37/38 R 67

PHENOL ; EG no : 203-632-7 ; CAS no : 108-95-2

Quote-part : < 0.5 %

Classification : T ; R 23/24/25 C ; R 34 Muta. Cat.3 ; R 68 Xn ; R 48/20/21/22

03. Identification des dangers

Principaux dangers

Facilement inflammable · Nocif par inhalation et par contact avec la peau · Irritant pour les yeux et la peau

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

Classification : F ; R 11 · Xn ; R 20/21 · Xi ; R 36/38

04. Premiers secours

Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau

Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Mesures particulières de protection

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau à tremper l'acier pénétrer dans les égouts.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

07. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. masque respiratoire à l'utilisation par injection

Préventions des incendies / explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur.

Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications sur les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

Classe d'entrepôt VCI : 3A

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

PROPANE-2-OL ; CAS no : 67-63-0

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 200 ppm / 500 mg/m³
Catégorie : 4
Remarques : Y
Date de version : 01.05.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Acétone / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 50 mg/l
Date de version : 31.03.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Acétone / urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 50 mg/l
Date de version : 31.03.2004

XYLENE ; CAS no : 1330-20-7

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 100 ppm / 440 mg/m³
Catégorie : 4
Remarques : H
Date de version : 01.05.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Xylole / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 1.5 mg/l
Date de version : 31.03.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-urée / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 2 g/l
Date de version : 31.03.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)
Valeur : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil (EC)
Valeur : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

1-METHOXY-2-PROPANOL ; CAS no : 107-98-2

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 100 ppm / 370 mg/m³
Catégorie : = 1 =
Remarques : Y
Date de version : 01.05.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)
Valeur : 150 ppm / 568 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil (EC)
Valeur : 100 ppm / 375 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

ISOBUTANOL ; CAS no : 78-83-1

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 100 ppm / 310 mg/m³
Catégorie : = 1 =
Remarques : Y
Date de version : 01.05.2004

ETHYLBENZENE ; CAS no : 100-41-4

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 100 ppm / 440 mg/m³
Catégorie : = 1 =
Remarques : H
Date de version : 01.05.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Benzol éthylique / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 1 mg/l
Date de version : 31.03.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 800 mg/g Kr
Date de version : 31.03.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)
Valeur : 200 ppm / 884 mg/m³
Remarques : H

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

Remarques : H
Date de version : 08.06.2000
Spécification : Valeur limite du seuil (EC)
Valeur : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

BUTANE-1-OL ; CAS no : 71-36-3

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 100 ppm / 310 mg/m³
Catégorie : = 1 =
Remarques : Y
Date de version : 01.05.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : 1-Butanol / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 2 mg/g Kr
Date de version : 31.03.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : 1-Butanol / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 10 mg/g Kr
Date de version : 31.03.2004

PHENOL ; CAS no : 108-95-2

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 5 ppm / 19 mg/m³
Catégorie : = 1 =
Remarques : H
Date de version : 01.05.2004
Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Phénol / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 300 mg/l
Date de version : 31.03.2004
Spécification : Valeur limite du seuil (EC)
Valeur : 2 ppm / 7.8 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 Version : 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Etat physique : liquide
Couleur : couleur
Odeur : solvant

Renseignements importants pour la sécurité

Point d'ébullit. :	(1013 hPa)	non utilisable	°C	
Point d'éclair :		15	°C	
Pression de vapeur :	(50 °C)	non utilisable	hPa	
Masse volumique :	(20 °C)	1.1	g/cm ³	
Séparation de solvants :	(20 °C)	<	3	%
Viscosité :	(20 °C)	>	65	s DIN gobelet 4 mm

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Expériences avec l'être humain

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Autres renseignements pour la toxicologie

Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l'UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Informations écologiques

Autres renseignements pour la écologie

Indications générales

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID

Classification

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

Classe : 3 **Kemler :** 33
Code matière : 1263 **Classification-Code :** F1

Désignation du produit

PEINTURES

Emballage

Groupe d'emballage : III
Fiche signalétique des danger : 3

Transport maritime IMDG/GGVSee

Classification

IMDG-Code : 3 **No EMS :** F-E / S-E
No ONU : 1263 **Marine Poll. :** -
IMDG 2.3.2.3 (<= 30 l)

Désignation du produit

PAINT

Emballage

Groupe d'emballage : II
Fiche signalétique des danger : 3

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classification

Classe : 3
No ONU : 1263
IATA 3.3.3.1 (<= 30 l)

Désignation du produit

PAINT

Emballage

Groupe d'emballage : II
Fiche signalétique des danger : 3

15. Informations réglementaires

Etiquetage (CE)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



F ; Facilement inflammable



Xn ; Nocif

Phrases R

11 Facilement inflammable
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau
36/38 Irritant pour les yeux et la peau

Phrases S

29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Protopol F50
Révision : 01.12.2006 **Version :** 4.0.0
Date d'impression : 01.12.2006

- | | |
|----------|---|
| 51 | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées |
| 36/37/39 | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage |
| 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste |
| 16 | Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer |
| 33 | Éviter l'accumulation de charges électrostatiques |

Réglementations nationales

Décret sur les liquides combustibles

Classe VbF : AI

Instruction technique pour l'antipollution

Somme des substances organiques de la classe I : < 5 %

Classe de pollution des eaux

Classe : 2 selon VwVwS

16. Autres informations

Autres renseignements

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Modifications décisives pour la sécurité

02. Composants contribuant aux dangers · 14. Classification (ADR) · 14. Transport maritime IMDG/GGVSee · 14. Nom technique (IMDG) · 14. Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR · 14. Nom technique (ICAO)

Phrases R des substances contenues

- | | |
|-------------|--|
| 10 | Inflammable |
| 11 | Facilement inflammable |
| 20 | Nocif par inhalation |
| 20/21 | Nocif par inhalation et par contact avec la peau |
| 22 | Nocif en cas d'ingestion |
| 23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion |
| 34 | Provoque des brûlures |
| 36 | Irritant pour les yeux |
| 37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau |
| 38 | Irritant pour la peau |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves |
| 48/20/21/22 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| 68 | Possibilité d'effets irréversibles |
-

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
